

Le Cellier

Les pêcheurs amateurs réimplantent les anguilles

publié le samedi 12 avril 2014

Commentaires (1)

71 vues

1



SUR L'ERDRE

« Autrefois, les civelles étaient si nombreuses qu'elles étaient presque comme des nuisibles, on les donnait aux poules », se souvient Gilles Chosson, président de l'Adapaef44s. En 2010, leur nombre se situait en dessous du seuil de renouvellement des générations. L'alerte est donnée, la mobilisation décrétée. Parmi les mesures prises : le repeuplement. Mercredi 26 mars, les

pêcheurs de l'Adapaef ont réimplanté 350 kg de civelles sur l'Erdre. Les anguilles naissent dans la mer des Sargasses, puis les larves traversent l'Atlantique en se transformant en civelles. Elles colonisent alors les eaux continentales et se transforment en anguilles jaunes.

Dix ans plus tard, elles repartent métamorphosées en anguilles argentées vers la mer des Sargasses pour se reproduire. La surpêche est un élément de leur déclin, certes, mais d'autres facteurs interviennent tout autant dans la raréfaction des anguilles. On peut citer la réduction des zones humides, les pollutions, les interventions sur l'aménagement des fleuves qui ont mis des obstacles à leur remontée dans les fleuves comme les turbines ou les barrages (celui de Saint-Félix sur l'Erdre va d'ailleurs être réaménagé). Pour sauver l'anguille, et maintenir une pêche professionnelle viable et une pêche de loisir, le plan européen de sauvegarde porte sur les quotas de pêche, le réaménagement des cours d'eau et sur le repeuplement. La pêche à la civelle n'est permise qu'aux professionnels avec des quotas dûment contrôlés et 60% de la pêche doivent être utilisés pour le repeuplement.

Un projet de pêcheurs amateurs

D'autres opérations de ce type avaient eu lieu en 2010 entre Thouaré et Oudon, une autre en 2012 entre La Patache et Ancenis, mais par des professionnels. « Jusqu'à présent, atteste Gilles Chausson, dans le plan français, le repeuplement était le monopole des professionnels. Cette année, les pêcheurs amateurs aux engins (Adapaef) ont souhaité être porteurs de projet. Si l'on veut que les adhérents reviennent, il faut que l'on ait du poisson.

C'est une prévention à long terme pour l'anguille et pour maintenir les adhérents. Pour information, un kilo de civelle vaut aujourd'hui 400e à l'achat. « Cela comprend aussi un suivi scientifique sur 3 ans et nous envisageons de le prolonger afin d'améliorer nos connaissances », poursuit Gilles Chausson.

Les caméras de Thalassa

Les pêcheurs amateurs de l'Adapaef se sont donc chargés de réaliser l'opération en présence de représentants de l'Onéma. Autres invitées de marque : les caméras de l'émission Thalassa qui présentera bientôt une émission sur l'anguille de Loire. Les civelles ont « été pêchées par des pêcheurs professionnels, elles ont ensuite séjourné chez un mareyeur spécialisé.

Certaines meurent les premiers jours, une autre période de mortalité a lieu au bout 15 jours, et c'est seulement après cette période que les plus vivaces sont retenues pour être réimplantées », explique la mareyeuse venue en renfort pour la mise à l'eau des civelles. Si tout va bien, cette recolonisation va pouvoir favoriser le retour de géniteurs sains vers les zones de naissance d'ici 12 à 15 ans. « Gageons que de telles opérations favoriseront dans quelques années aussi le retour des adhérents dans les filets de l'association », conclut Gilles Chausson.

Josiane Kerjouan (CLP)

